

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Questembert Communauté**  
**Délibération du Conseil d'Administration**  
**Séance du 6 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 06 avril à 18h, les membres du Conseil d'Administration du CIAS se sont réunis à la salle du Conseil de Questembert Communauté, suite au report du Conseil d'Administration du Jeudi 30 mars par manque de quorum, sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC, et sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le lundi 3 avril 2023 conformément aux articles R.123-7 et R.123-16 du Code de l'action social et des familles .

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de présents : 12

Nombre de votants : 13

Procuration : 1

**Étaient présents :**

M. Patrice LE PENHUIZIC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Morgane RETHO, Mme Simone MALVILLE, Mme Jeannine MAGREX, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Bernard CHAUVIN, M. Stéphane COMBEAU , M. Pascal GUIBLIN, M. Boris LE MAIRE, M. Dominique BONNE

**Étaient absents :**

Mme Isabelle GIRAUD, M. Raymond HOUEIX, Mme Hélène LANN CORRE, M. Laurent POMMEREUIL, Mme Axèle GORAGUER, M. Jean-Jacques MERCIER, Mme Brigitte POEYDEMENGÉ, M. Jean-Yves LE DOUARIN, Mme Marie-Agnès HEMERY-PHILIPPOT, M. Patrick MORICE, Mme Nicole TOUZE, M. Pierrick LE BRIS, M. Michel GRIGNON, Mme Sylvie GAIN, Jean-Pierre DANET, M. Anthony BOISARD

**Procuration :**

M. Laurent POMMEREUIL a donné pouvoir à M. Bernard Chauvin

**Secrétaire de séance :** Mme Jeannine MAGREX

**2023 04 n°7 - FINANCES – Fonds de concours pour financer les dépenses d'investissement du CIAS**

Monsieur le Président informe que par délibération du conseil communautaire n° 38-2023 en date du 20 mars 2023, Questembert Communauté a décidé d'accorder un fonds de concours de 50 000 € au budget du CIAS afin de couvrir les dépenses suivantes :

- les RAR (reste à réalisé) 2022 d'un montant de 27 659,58 €
- les crédits « nouveaux » 2023 d'un montant de 7 098,93 €.

Ce fonds de concours sera versé en fin d'exercice et au vu des dépenses réalisées afin de pouvoir équilibrer le budget.

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, les membres du Conseil d'Administration valident les modalités de versement de ce fonds de concours.*

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme  
A Questembert, le 11 avril 2023  
Le Président,  
Patrice LE PENHUIZIC

